



CP 226

DU RESPECT POUR LES EMPLOYÉS DU SECTEUR LOGISTIQUE

Les négociations de la CP 226 ne progressent pas. Après deux rounds de négociation, les syndicats estiment que ce qui est sur la table est insuffisant pour les travailleurs de la chaîne logistique.

De quoi s'agit-il ?

Tous les deux ans, syndicats et employeurs de la commission paritaire 226 mènent des négociations en vue de conclure un accord sectoriel. Un accord portant notamment sur le pouvoir d'achat, la mobilité, la formation, les mesures de fin de carrière et le travail faisable ! Cet accord s'applique à environ 55.000 employés actifs dans le commerce international, le transport et la logistique.

Notre secteur a été considéré comme essentiel pendant le confinement, ce qui signifie également que la plupart des employés ont dû travailler pendant la crise sanitaire. Il est donc grand temps de valoriser les efforts de ces travailleurs !

À quel stade en sont les négociations ?

La fédération patronale ne partage toutefois pas ce point de vue : les augmentations salariales doivent être minimales. Ce n'est que si les représentants des travailleurs acceptent une plus grande flexibilité qu'un accord pourra peut-être être conclu. Nos travailleurs ne veulent pas d'astuces fiscales, mais une plus grande reconnaissance du travail accompli dans ces circonstances difficiles.

Et maintenant ?

Apparemment, l'appréciation et le respect des travailleurs de ce secteur ne sont pas assez importants pour les représentants patronaux. Le prochain round de négociation aura lieu ce mardi 9 novembre. Les délégués syndicaux exprimeront leur mécontentement quant au déroulement des négociations lors de la concertation d'entreprise.

Nous lançons un dernier appel aux employeurs pour qu'ils mettent une proposition décente sur la table. Une proposition qui témoigne de l'appréciation et du respect pour vos efforts au cours de l'année écoulée.

Nous vous tiendrons informés !